

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SEANCE D'HIER. La séance est ouverte à 3 heures.

Election de Beauharnois. L'Orateur annonce qu'il a reçu copie du jugement dans la contestation de l'élection de Beauharnois déclarant que cette élection est valide.

La loi criminelle. L'honorable M. THOMPSON dépose un bill concernant l'application au Canada de la loi criminelle anglaise.

Le ministre de la Justice explique que dans les différentes provinces la date à laquelle la loi criminelle anglaise sera applicable varie, de sorte que les dispositions du code criminel du Canada ne sont pas uniformes. C'est pour remédier à cela que ce bill est soumis au parlement.

On propose de fixer une date, celle à laquelle la Confédération a été fondée, le 1er juillet 1867, et de décréter qu'à partir de cette date, la loi criminelle anglaise, en tant qu'elle n'aura pas été amendée ou abrogée par des Actes des législatures provinciales, sera applicable au Canada, en tant que la chose sera possible.

Le bill est lu pour la première fois. Primes de pêche. M. FLYNN demande si les chèques pour les primes de pêche ont été distribués aux pêcheurs.

L'honorable M. FOSTER répond que ces chèques ont été distribués dans quelques districts et qu'on est à les distribuer dans les autres.

Colonisation. M. DAVIS demande si les terres affermées en vertu d'anciens baux et qui n'ont pas servi à l'élevage du bétail qui n'ont pas été occupées doivent être fermées à la colonisation pour une période indéfinie.

Sir Hector LAURENCE répond qu'il est actuellement à réviser ces baux. Après plusieurs autres interpellations, des motions demandant la production de divers documents sont adoptées.

La vente des bois enivrants. M. JAMESON soumet à la chambre la proposition suivante: Que dans l'optique de cette chambre, il est opportun de prohiber la fabrication, l'importation et la vente de liqueurs enivrantes, sauf pour des fins de culture, de médecine, de science ou de mécanique; que la mise en vigueur de telle prohibition et que la surveillance de telle fabrication, importation ou vente, qui pourra être pesée, soit exercée par le gouvernement fédéral, par l'entremise de fonctionnaires nommés spécialement à cet effet.

Le député de Lanark parle longuement à l'appui de sa proposition et dit qu'il est du devoir du gouvernement de passer une loi pour prohiber complètement le commerce des boissons enivrantes.

M. MILLS dit qu'il a toujours approuvé en principe, la prohibition de la vente des boissons enivrantes, mais qu'il ne peut pas en faveur de l'adoption d'une mesure que la majorité de la population du pays désapprouve et qui mettrait en danger la prospérité de ce pays.

M. WELTON (Albert) après avoir félicité le ministre des pêcheries du résultat satisfaisant des travaux auxquels il a pris une part si active, dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

Parlant des accusations portées par le député de Bathurst au sujet des manœuvres de pêche, M. Jameson dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce sujet, mais qu'il se propose de présenter un projet de loi pour empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de ce pays.

M. WELTON dit qu'il a l'honneur de proposer pour régler la question des pêcheries, dit qu'il se demande pourquoi le congrès américain refusait d'accepter un traité de commerce avec les États-Unis, suivant ce qu'en disent les honorables députés de la chambre.

gouvernement canadien. (Écoutez! Écoutez!)

L'Angleterre et le Canada n'ont pas agi de cette manière; lorsque des plaintes ont été formulées contre des sujets anglais, on s'est assuré d'abord si elles étaient fondées avant d'importuner le gouvernement des États-Unis, et de réclamer des dommages. (Écoutez! Écoutez!)

Chaque fois qu'un individu a enfreint la loi et qu'il a été pris en flagrant délit, il s'est empressé de se plaindre à son gouvernement, qui, à son tour, transmettait cette plainte à l'ambassadeur anglais; les journaux parlaient de l'affaire et il en résultait beaucoup de mécontentement parmi la population. La plupart de ces plaintes n'étaient pas fondées. (Écoutez! Écoutez!)

Nous devons nous féliciter d'en être arrivés à une entente avec les États-Unis et de traité contribuant au développement du commerce et à entretenir des relations cordiales entre les deux pays. (Écoutez! Écoutez!)

Le premier ministre démontre que la question des limites quant aux points de terre, n'a pas été réglée au prix de concessions humiliantes pour nos colonies. Le prétendu des députés de la gauche, et qui l'y valait mieux s'en rapporter à la décision de la commission des pêcheries et à un arbitrage. Tous les députés européens ont adopté la limite de dix milles quant aux eaux intérieures comme point de départ.

La question de l'échelle de la pêche ou plutôt de la pêche à la morue, a été réglée d'une manière satisfaisante. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Sir John réfute toutes les accusations qui ont été portées contre le gouvernement par l'opposition et termine en disant que le traité est avantageux pour les deux pays. En vertu de ce traité, les pêcheurs américains ne pourront acheter de l'appât sans un permis des autorités anglaises, et toute personne qui enfreindra cette clause sera passible d'une amende. En retour, le gouvernement américain a accepté de traiter pour mettre fin à la concession de la part des États-Unis. On a fait des concessions de part et d'autre et cette convention lui honneur aux deux parties.

Grande Reduction

Manteaux de Dames, Robes, Ciroules, doubles en fourrure, Boas, Manchons, Collets Russes, Fagots, Gants, Mitaines de toutes espèces de Pelletteries, Raquettes, Trains, Sacs, Souliers, mousses, etc. Admises de prix exorbitants, championnés et Printemps.

Venez voir nos chapoux de Printemps

JOS. COTÉ, 114 rue Rideau

MAISON SAINT-GEORGE

102 et 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 112-87-88

HOTEL CANADIEN

CHATEAU SOUTERRAIN DE G. LATHÉRIE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-proprétaire de la Courte d'Orléans.

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la surveillance d'un cuisinier français de premier ordre.

Un grand salon de lecture, un billard et un cabinet de lecture sont à la disposition des clients.

Le prix est de 25 cents par jour, chambre et nourriture.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

VENTE POUR CLORE

Les articles suivants:

FER, ACIER, OUTRAGES EN FER, ROSSERETS

Les forgerons trouveront un grand avantage en nous faisant une visite.

J. D. HUNTON & CIE., 34, rue Wellington

N.B.—Outils de menuisiers une spécialité.

Pour acheter

—LES—

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Obtenez sans être embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étroit des plus beaux pour faire vos achats commodément, de sorte que vous n'aurez qu'à venir nous voir à votre maison à Ottawa.

Conditions: Au comptant seulement

P. O'REILLY

Plombage

CHAUFFAGE et TOITURES

F. C. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage de tuyaux en fer, en plomb et en zinc.

Chaudières en cuivre, Valves, tuyaux en fer et en acier, machines à vapeur, etc.

Agents pour engins de Pesse combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face la rue St. George.

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 20 étage

COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Hôtel Canada

PARIS, 25, Rue de Valenciennes, PARIS

(Près le Boulevard des Capucines)

ENGLISH SPOKEN

L'Emulsion d'Huile de Foie de Morue mélangée d'Hypophosphites de Puttner

Est devenue très populaire comme un remède des plus efficaces pour combattre la Phtisie, la Catarrhe, la Scrofule, les maladies cutanées, la prostration nerveuse, les affections causées par un régime insuffisant, les affections de la gorge, des poumons et du cerveau.

L'EMULSION DE PUTTNER

Préparée avec le plus grand soin et sans aucun ingrédient nuisible, elle est recommandée aux personnes souffrant de la toue, de la phthisie, de la scrofule, de la catarrhe, de la prostration nerveuse, etc.

BROWN, FRERES & CIE

PHARMACIENS

Halifax, N. E.

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Maille Royale, des Passagers et de fret entre le Canada et la Grande Bretagne, et route directe entre l'Ouest et les points du bas du Saint-Laurent et de la baie de Chaleur, au Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince Édouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve.

Des nouveaux et élégants chars palés grées de buffes et chars-dortoirs font parti de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ont sur le continent européen, en partant de Montréal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la maille chaque Samedi avant midi à Halifax, etc.

Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront un port d'Halifax des avantages de première classe, des maisons d'entrepôt et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à:

E. KING, agent de Billets, 27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOORE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER, Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 22 Nov. 1887.

THOMAS LAWSON

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 22 Nov. 1887.

AU TEMISKAMING

—PAR—

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-80

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

Un grand salon de lecture, un billard et un cabinet de lecture sont à la disposition des clients.

Le prix est de 25 cents par jour, chambre et nourriture.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull, Rue George, Ottawa.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.

AVIS AUX SERRES: Le "SICCO CALABRESE" est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson. Il est un vin de France qui a été importé en Canada par M. Lawson.